



Etablissement public territorial de bassin

Entente Oise Aisne

Commission hydrographique Nonette

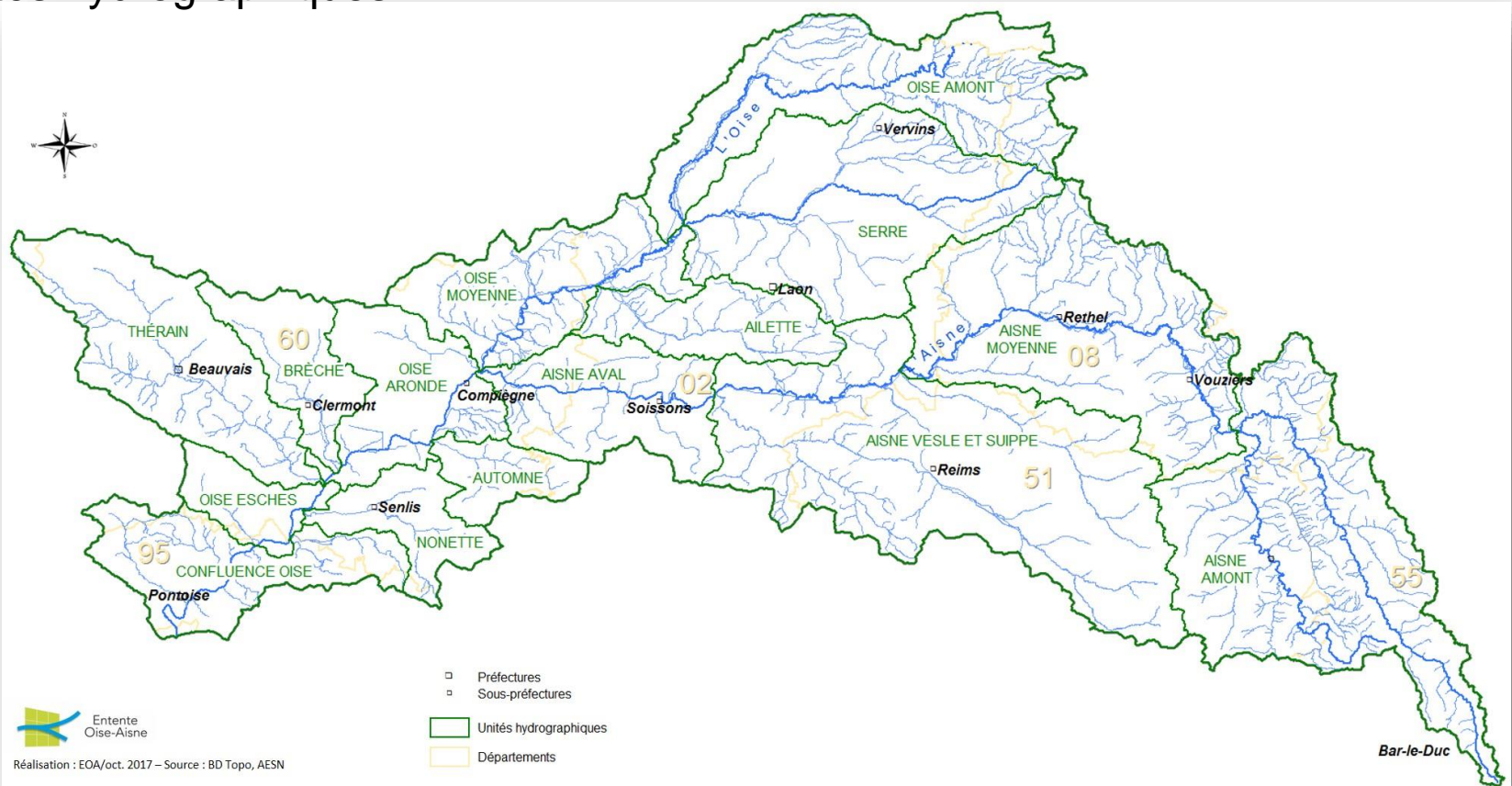
Séance du 8 janvier 2019

Sommaire

- Contexte
- Le territoire de la Nonette
- Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise
- Les actions du territoire : éléments de connaissances et propositions de la Commission hydrographique

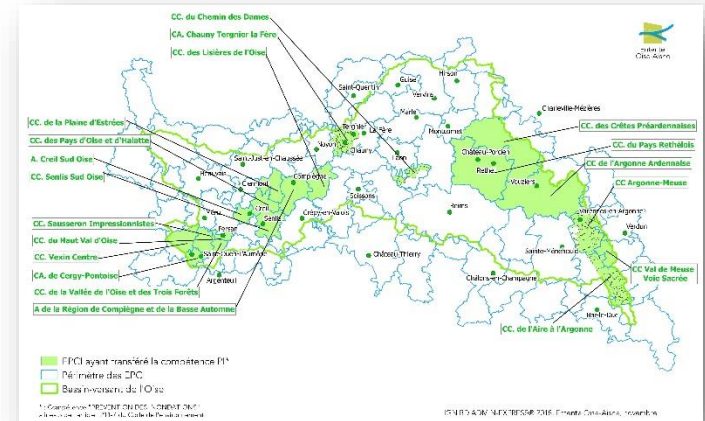
Le bassin versant de l'Oise

15 unités hydrographiques



Les compétences de l'Entente

- **Prévention des inondations**
(compétence transférée par les EPCI)
- **Maitrise des eaux de ruissellement**
(compétence transférée par les départements ou par les EPCI)
- **Animation, concertation**
(compétence transférée par les départements)



La gouvernance de l'Entente

Commissions hydrographiques

concerter les acteurs et établir des programmes cohérents

Proposition de programmes d'actions

et leur programmation pluriannuelle technique et financière

Bureau

Examen des programmes, délégations

Débats et propositions portées à la

Comité syndical

connaissance

Comité consultatif

Bilan des actions, enjeux et grands projets à l'échelle du bassin



Etablissement public territorial de bassin



Entente
Oise-Aisne

Le territoire de la Nonette

Le territoire de la Nonette

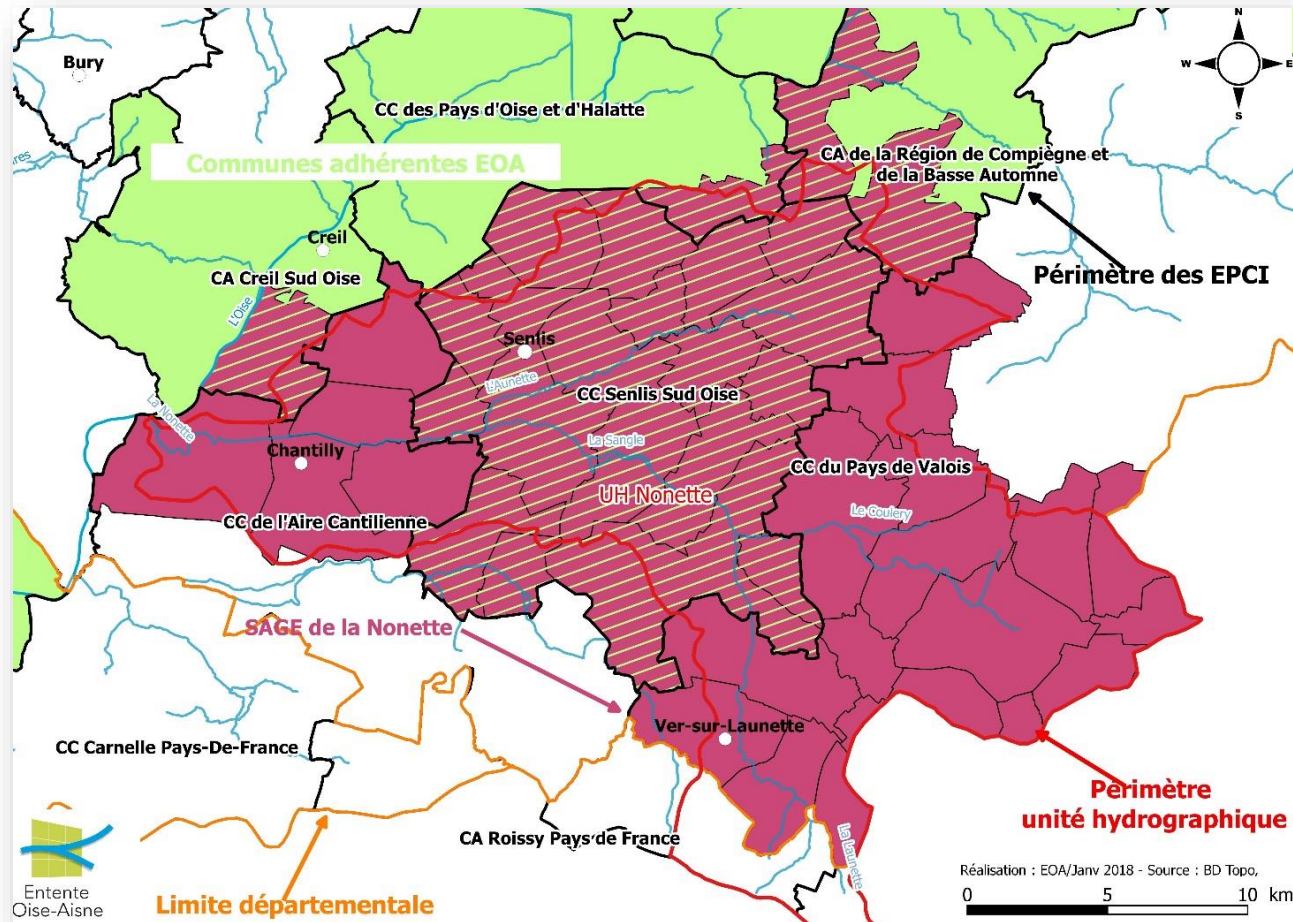
Compétences

GEMA, SAGE

- SISN

PI

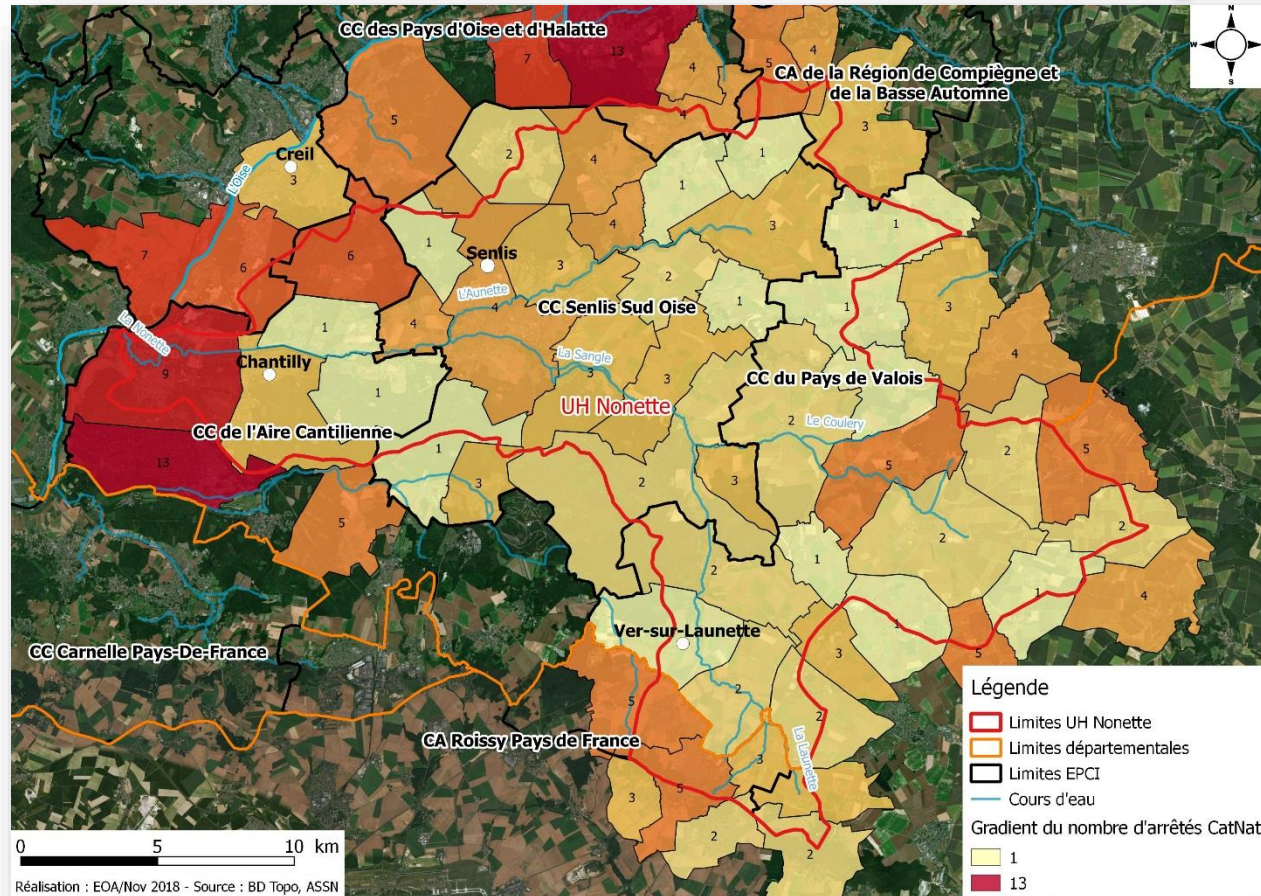
- 3 EPCI
- Entente Oise-Aisne sur Senlis-Sud-Oise, Creil-Sud-Oise, Pays d'Oise et d'Halatte, Agglo Compiègne



Le territoire de la Nonette

Les arrêtés CATNAT

- Inondation et coulées de boue
- Remontée de nappe



Le territoire de la Nonette

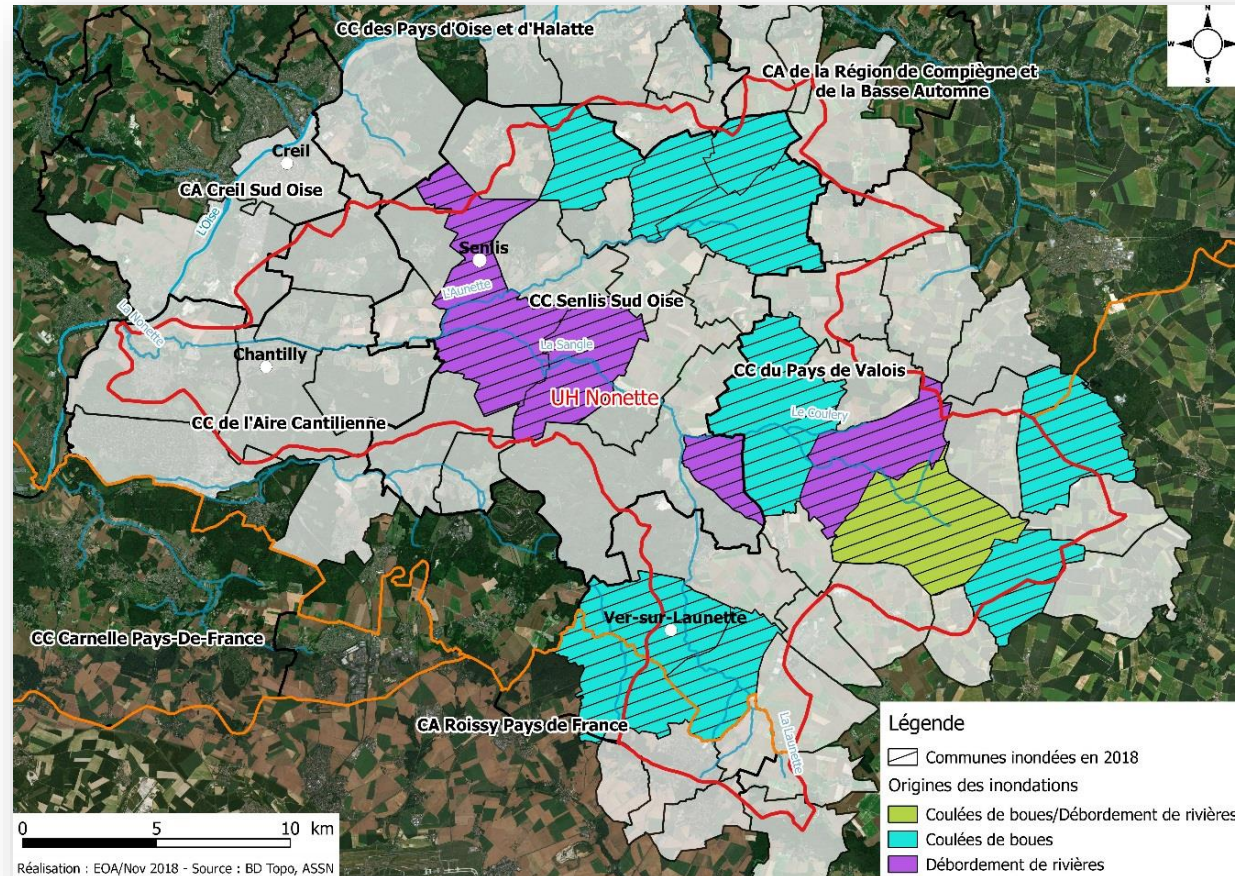
Les enjeux

Débordement :

- Gouvieux, Saint-Maximin, Verberie (Oise)
- Senlis, Nanteuil-le-Haudouin (Nonette et affluents)

Ruissellement :

- Nanteuil-le-Haudouin, Ver-sur-Launette, Eve, Villeneuve-sur-Verberie,





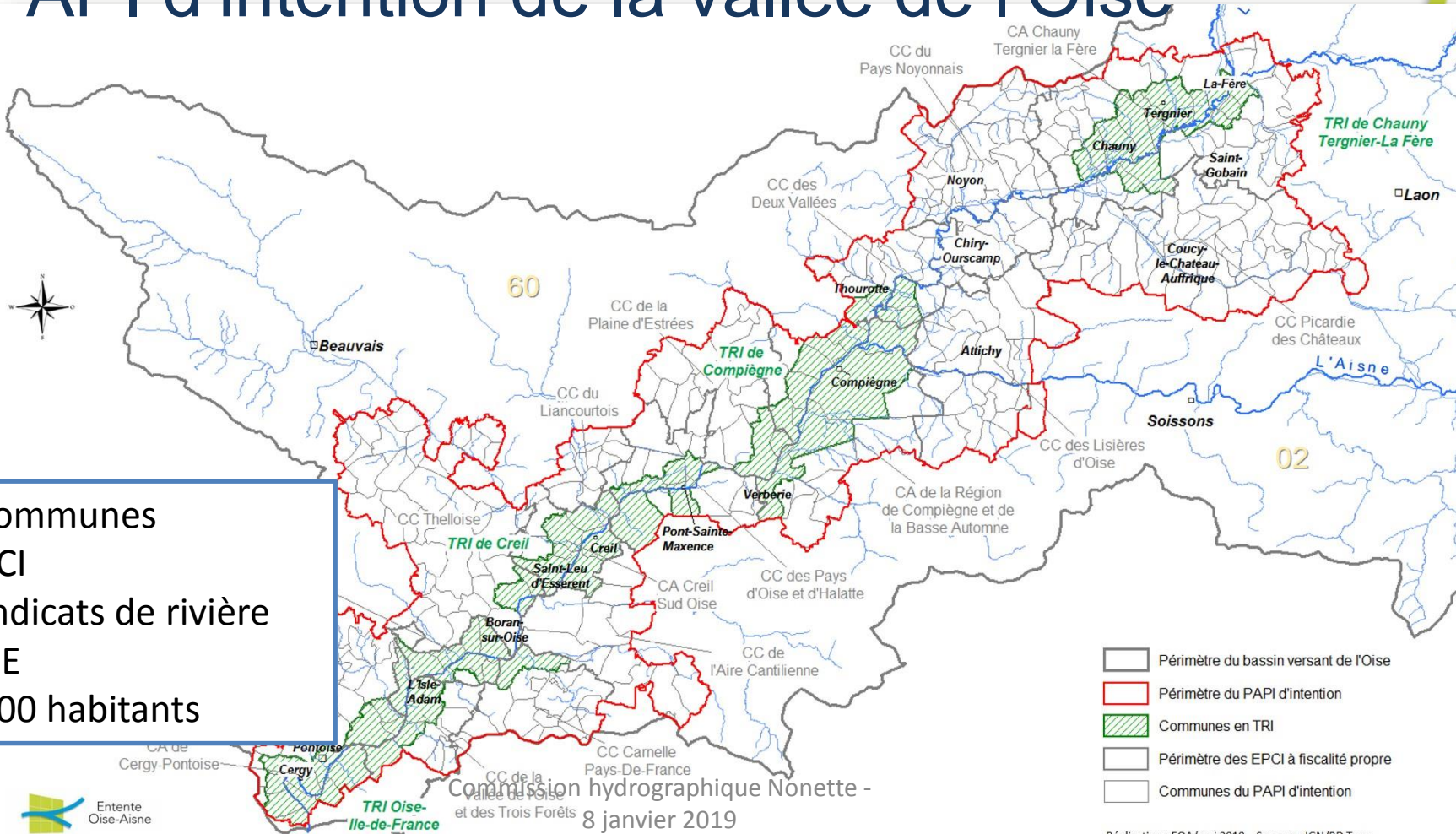
Etablissement public territorial de bassin



Entente
Oise-Aisne

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise



Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

Animateur : Entente Oise-Aisne (*également porteur de certaines actions*)

Comité de pilotage, Comité technique, 6 groupes de travail

(connaissance du territoire, outils de communication, systèmes d'endiguement, stratégie d'aléa, gestion de crise, stratégie d'aménagement de la vallée de l'Oise)

Plan d'actions :
59 actions réparties
suivant 7 axes de
gestion du risque

Axe 1 : Amélioration connaissance
et conscience du risque

Axe 2 : Surveillance et
prévision

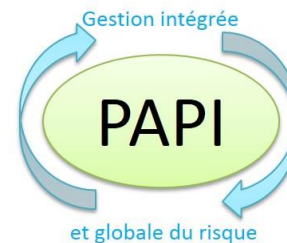
Axe 7 : Gestion ouvrages
de Protection hydrauliques

Axe 3 : Alerte et gestion
de crise

Axe 6 : Ralentissement des
écoulements

Axe 4 : Prise en compte
du risque dans
l'urbanisme

Axe 5 : Réduction vulnérabilité
des biens et des personnes



Le PAPI, la stratégie de résilience des territoires

OBJECTIFS SUR LES CRUES FRÉQUENTES (30 ANS)

- ✓ Limiter les dommages, **réduction des niveaux** d'eau
- ✓ Conforter les **ouvrages existants** (assurer la sécurité des personnes)
- ✓ Lutter contre le **ruissellement**

- ✓ Avoir des **réseaux résilients**
- ✓ Maintenir l'emploi et l'**attractivité** du territoire
- ✓ Accompagner les **établissements sensibles**
- ✓ Réduire les dommages sur l'habitat (individuel, social)

OBJECTIFS SUR LES CRUES MOYENNES (100 ANS)

OBJECTIFS SUR LES CRUES EXTRÊMES (1 000 ANS)

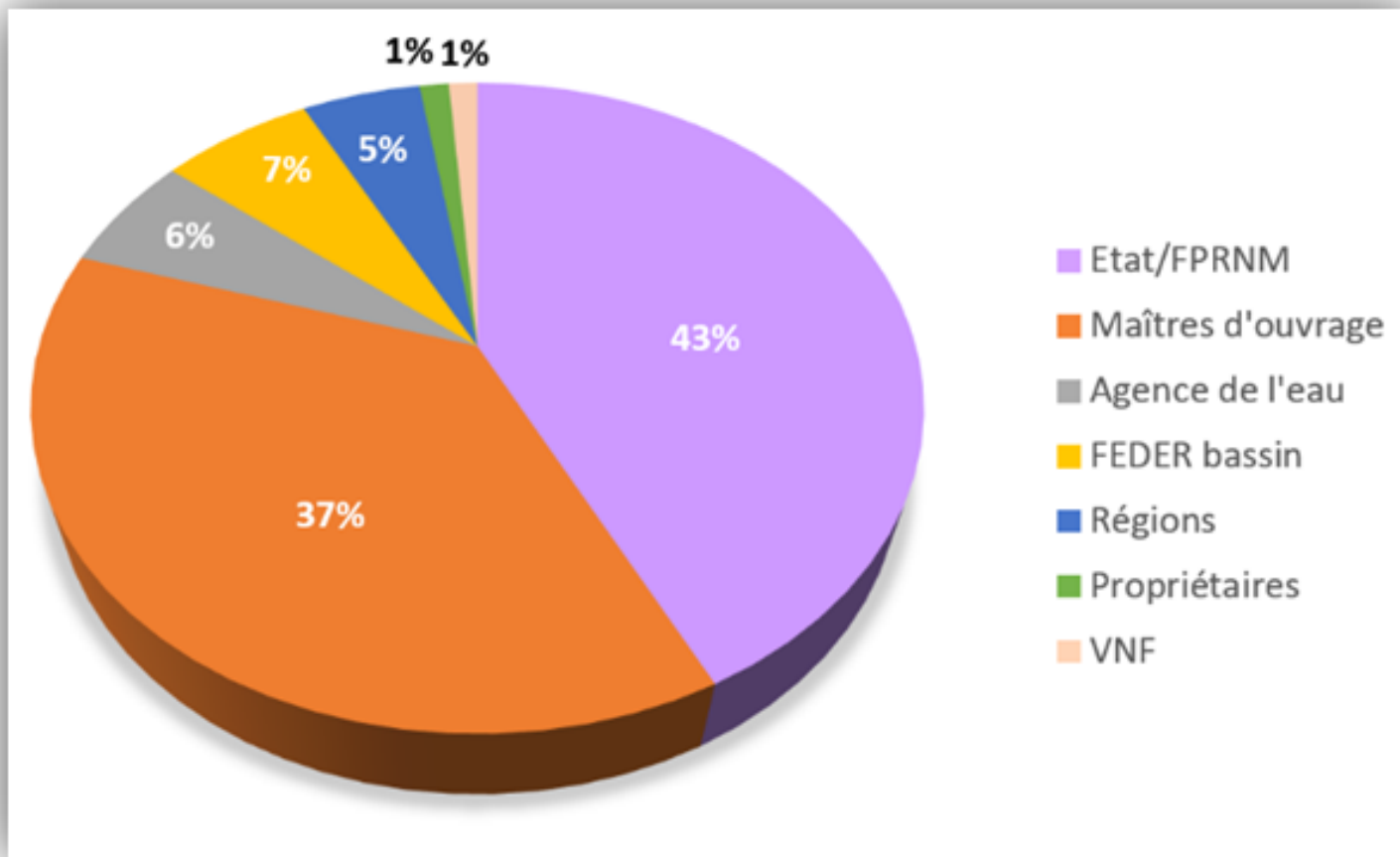
- ✓ Améliorer la préparation à la **crise**
- ✓ Coordonner la réponse à la crise

- ✓ Améliorer la connaissance des aléas et des enjeux
- ✓ Adapter les comportements
- ✓ Améliorer l'organisation et l'alerte à la population

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Le PAPI, le financement

Coût global :
~4 M €



Le PAPI, calendrier prévisionnel

- ✓ **21 juin 2018** : Copil du PAPI d'intention
- ✓ **Avant le 30 septembre 2018** : engagement des parties prenantes
- ✓ **Décembre 2018** : délibération de l'EOA
- ✓ **Jusqu'à Mars 2019** : Instruction par la DREAL avant labellisation du PAPI d'intention en comité Plan Seine
- ✓ **2^{ème} semestre 2019** : Commencement des 1^{ères} actions
- ✓ **2019-2022** : Mise en œuvre du PAPI d'intention
- ✓ **2022-2028** : Mise en œuvre des travaux dans le PAPI complet



Etablissement public territorial de bassin

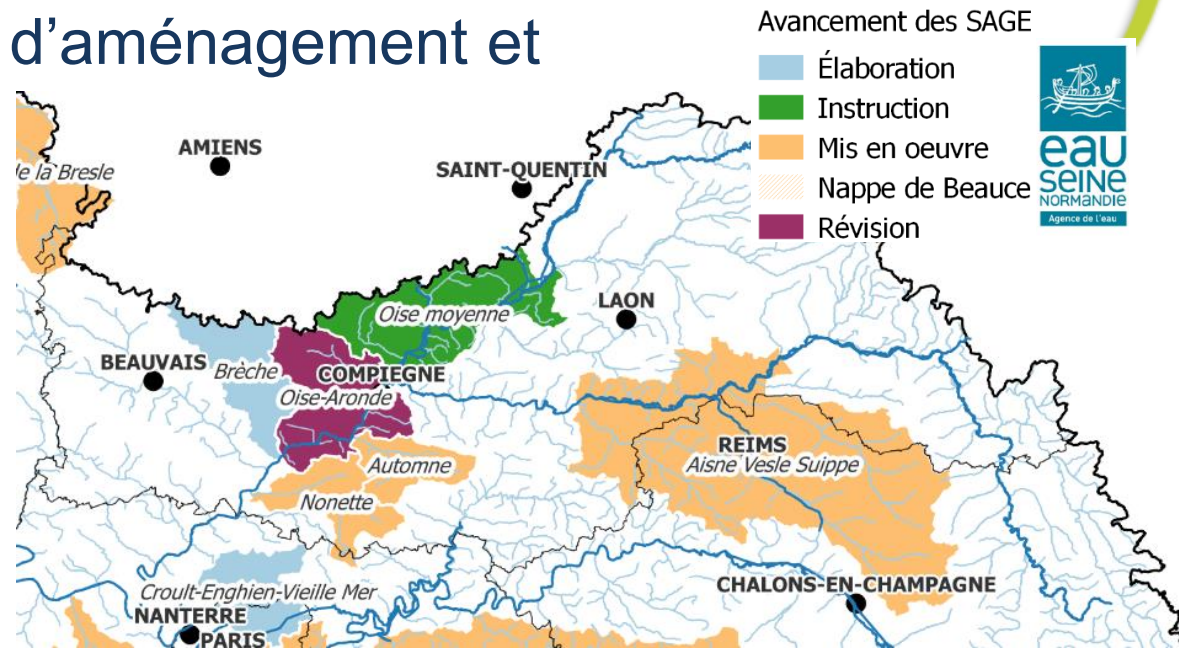


Entente
Oise-Aisne

Les actions du territoire : éléments de connaissances et propositions de la Commission hydrographique

Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

- Révisé en 2015
- 5 enjeux dont « maîtriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation »



- > Hydraulique douce, gestion des eaux pluviales urbaines
- > Intégration du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme, gestion des ouvrages hydrauliques

Les outils de gestion du risque

- La conscience du risque
- La prévision, l'alerte et la gestion de crise
- L'aménagement du territoire
- Réduire la vulnérabilité du territoire
- La gestion de l'aléa
- Les ouvrages de protection
- La maîtrise du ruissellement

Etablissement public territorial de bassin

Entente Oise Aisne

La conscience du risque

Les repères de crue

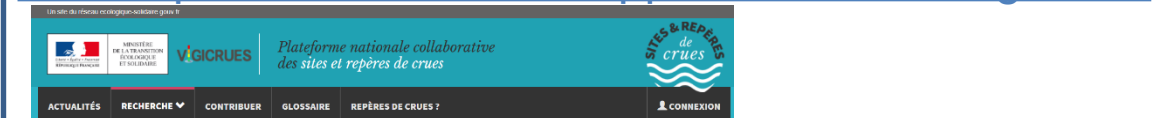
Obligation pour les communes
(loi du 30 juillet 2003)

1 commune (Saint Maximin)

- Proposition de programmation ?



www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/



Le site de référence en matière de crues

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDARITÉ

V.GICRUES Plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues

SITES & REPÈRES de crues

ACTUALITÉS RECHERCHE CONTRIBUTEUR GLOSSAIRE REPÈRES DE CRUES ?

CONNEXION

La conscience du risque

Sensibilisation des scolaires

Jeu « Crue & d'eau »

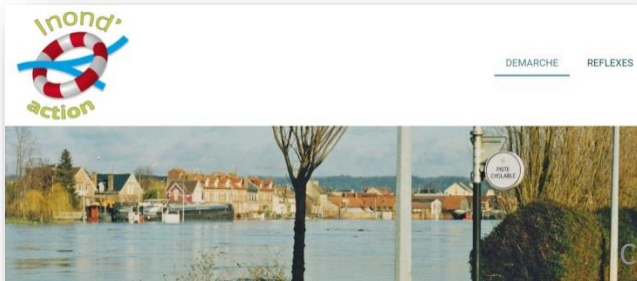
Animation du SISN

Proposition de programmation ?



Réunions d'information sur les risques, DICRIM

Obligation pour les communes dotées d'un PPR (L. 125-2 du CE)



Site www.inondaction.net
Porte-clé, magnets



Etablissement public territorial de bassin

Entente Oise Aisne

La prévision, l'alerte et la gestion de crise

Prévision

Service de prévision des crues (crues de l'Oise)



Service d'information sur le risque de crues
des principaux cours d'eau en France

Systemes d'alerte

ARCBA

A développer pour les crues rapides (coulées de boue) ?

PCS (plan communal de sauvegarde)

Organisation de la gestion de crise au niveau communal

Obligation pour les communes dotées d'un PPR



L'aménagement du territoire

PPRi (plan de prévention des risques d'inondation)

PPRi de l'Oise (en cours de révision)

Documents d'urbanisme

SCOT et PLUi doivent être compatibles avec le PGRI,

(-> note de cadrage : intégrer un diagnostic de vulnérabilité dans un document d'urbanisme, DRIEE IDF)

PAPI vallée d'Oise -> intégration des sources de vulnérabilité dans les docs urba (SM bassin Creillois, CC Pays d'Oise et Halatte, ARCBA)

Mai 2018

« La vulnérabilité d'un territoire aux inondations :

Quels enjeux pour les documents d'urbanisme ?

Comment l'évaluer et l'intégrer ? »



Réduire la vulnérabilité du territoire

Diagnostics du bâti :

PAPI vallée d'Oise -> diagnostic ERP, logements sociaux

Guide autodiagnostic (DRIEE IDF) :

- établissements médico-sociaux,
- entreprises,
- établissements publics

Diffusion à partir du 1^{er} trimestre 2019



Etablissement public territorial de bassin

Entente
Oise-Aisne

La gestion de l'aléa

La reconquête des zones d'expansion de crues

SISN: projet de restauration de zones d'expansion de crue (Ver-sur-Launette)

Projet Longueil II (Oise)

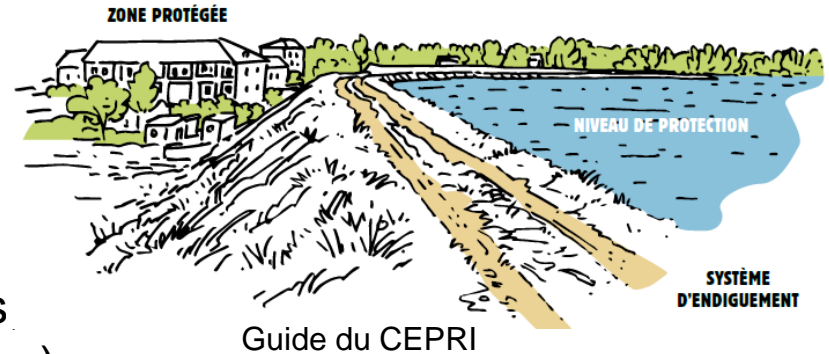
PAPI vallée d'Oise -> augmentation des capacités du site de Longueil-Sainte-Marie



Les ouvrages de protection

Mise en conformité des ouvrages (décret de mai 2015)

La structure PI définit le système d'endiguement, son niveau de protection et la zone protégée (responsabilité)



Système d'endiguement :

- digues protégeant plus de 30 personnes
- dispositif de régulation (vanne, pompe, ...),
- autres ouvrages : bassins, ouvrages ayant une autre fonction (remblai routier, canal, ...) -> nécessité de **convention** entre gestionnaire et la structure PI (financement d'éventuels travaux pour s'assurer que l'ouvrage remplisse sa fonction de protection).

Les ouvrages de protection

Les ouvrages recensés :

- Digue de Senlis (1 100 m), avec déversoir
- Digue de Villemetrie (350 m)
- ... autres ouvrages ?



PAPI vallée d'Oise -> groupe de travail sur l'identification systèmes d'endiguement puis étude de danger pour mise en conformité

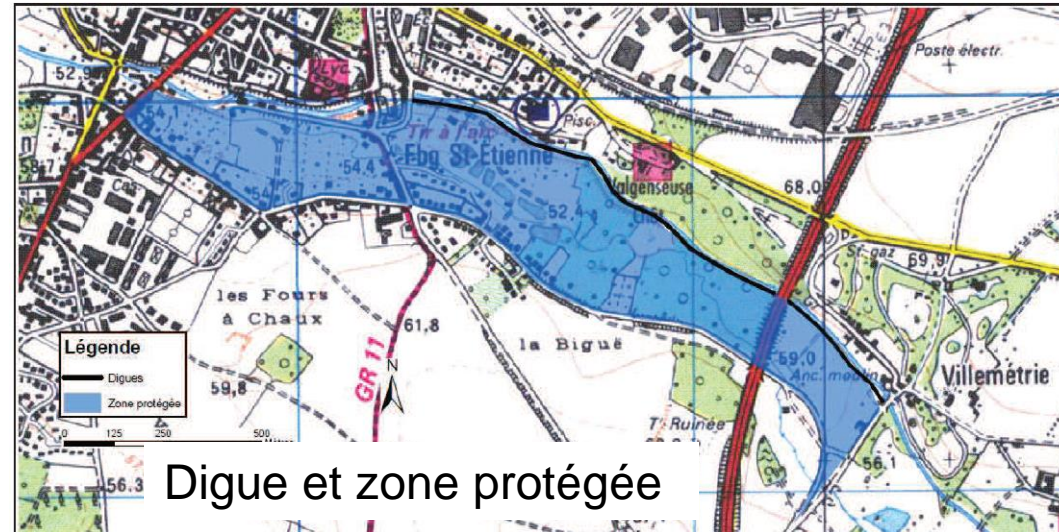
Les ouvrages de protection

La digue de Senlis, Villemétrie

Arrêté du 13 mars 2013

- Classe C,
- désigne le SISN comme gestionnaire

Etude de danger (SISN ; Safège)



Digue et zone protégée

Programme de travaux (1,2 millions d'euros) :

Digue de Senlis : pose de palplanches + confortement du déversoir

Digue de Villemétrie : pose de palplanches

Les ouvrages de protection

La digue de Senlis et Villemétrie

▪ Travaux

Maitre d'ouvrage : SISN

Transfert de la compétence PI de la CC Senlis Sud Oise à l'Entente
Demande de l'Entente d'être désignée gestionnaire à la place du SISN : en attente d'une décision préfectorale -> l'Entente porterait ainsi les travaux

Financement : Etat (DETR), Département, Senlis, SANEF

- Accords des riverains obtenus via convention
- Dépôt du dossier de déclaration préalable, avis conforme de l'ABF

▪ **Dossier de classement** à établir pour conformité avec le décret de mai 2015

Le ruissellement

Item 4 (L211-7 du CE) : La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
-> Compétence non obligatoire, partagée

Un enjeu du territoire : récents évènements

SISN :

- DIG pour décliner le programme d'actions sur le BV Launette
- Etude diagnostic sur le BV Aunette, début 2019

SAGE : règle n° 4 : limiter l'imperméabilisation des sols sur le sous bassin de la Launette

Financement possible :

Agence de l'eau, Département, Région, FEDER, Etat (études via PAPI)



Le Parisien, Nanteuil, 2018 (LP/C.B.)



Etablissement public territorial de bassin

Entente Oise Aisne

Merci de votre attention